

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pouzilhac, régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry ASTIER, Maire.

Présents : Thierry ASTIER, Nathalie CAMPINS, Emilie CAVAGNA, Jean-Philippe DEIGERS, Christophe GLAIZAL, Rémy GUASCH-MARI, Christophe PAILHON.

Absents mais ont donné procuration : Mylène BASTERGUE à Christophe PAILHON, Michel SALES à Emilie CAVAGNA, Christelle COELHO à Thierry ASTIER.

Absents excusés : David AUDIBERT, Anne BERTINO.

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Nathalie CAMPINS, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 9 juillet 2024 :

Aucune question ou observation.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

DEB 29-2024 : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du 4^{ème} adjoint :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7 et L2122-7-1,

Vu la délibération n°15-2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire, fixant leur nombre à quatre,

Vu la lettre de démission de Madame Cassandra BONNEFILLE de ses fonctions de 4^{ème} adjointe au maire en date du 21 mai 2024 adressée à Monsieur le Préfet du Gard et acceptée par lui-même avec date d'effet au 8 juin 2024,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 4^{ème} d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Madame Cassandra BONNEFILLE par l'élection d'un nouvel adjoint au maire et demande aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur le maintien du nombre d'adjoints.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints à quatre.
- **DE PROCEDER** à la désignation d'un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'il doit être procédé au remplacement d'un seul adjoint, l'élection se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Nathalie CAMPINS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal en début de séance.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs constituant ainsi le bureau. Il s'agit de Monsieur Christophe GLAIZAL et de Monsieur Christophe PAILHON.

Après appel à candidature, Monsieur Rémy GUASCH-MARI se porte candidat.

Le Président a invité le Conseil a procédé à l'élection du quatrième Adjoint tel que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat du 1^{er} tour du scrutin :

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (bulletins déposés) :	10
c) Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de bulletins déclarés blancs par le bureau :	1
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	9
f) Majorité absolue :	5

Monsieur Rémy GUASCH-MARI ayant obtenu 9 voix, a été proclamé **quatrième Adjoint** et a été immédiatement installé.

DEB 30-2024 : Décision modificative n°1 Budget Service Eau & Assainissement Exercice 2024 :

Afin de pouvoir payer les travaux supplémentaires qui se sont imposés à nous à savoir le changement des pompes de la bache pour 34 348,19€, l'extension du réseau AEP au Council pour 32 355€ et la mise en place d'un variateur pour la pompe du captage pour 3 249,86€, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Réseaux d'adduction d'eau				21531	20	70 000,00
Installations, matériel et	2315	H.O.	70 000,00			

outillage techniques						
Investissement dépenses	Solde		70 000,00			70 000,00

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives, indiquées ci-dessus

Nombre de voix pour : 10 Nombre de voix contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve la proposition telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

DEB 31-2024 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5000 Equipements-Génération 2024 » :

Le Conseil Municipal,

Vu le plan « 5000 Equipements-Génération 2024 »,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Uzège-Pont du Gard.

Considérant la nécessité d'aménager un espace d'approche sportive pour les enfants de l'école maternelle, compte tenu que l'école ne dispose ni de matériels ni de structure pour initier les enfants au sport dès leur plus jeune âge, les élus en accord avec le corps enseignant ont souhaité s'orienter vers l'acquisition de modules d'équilibre et de grimpe,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter à ce titre une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation de ce projet estimé à 12 110,00 €,

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport plafonnée à 5 000,00 €.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de demander l'aide financière dans le cadre du Plan « 5000 Equipements Génération 2024-Cours d'écoles actives et sportives » de l'Agence Nationale du Sport, afin de pouvoir réaliser ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet précité,

- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre d'un plan « 500 Equipements-Génération 2024 » pour un montant de 5 000,00 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

DEB 32-2024 : Demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau au titre du projet d'évaluation du programme d'actions des captages prioritaires et études complémentaires :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite aux différentes actions (réalisations d'études hydrogéologique et agro-environnementale, mise en place d'un Plan d'Actions,...) réalisées ces huit dernières années par la commune pour la reconquête et la pérennisation de la qualité de l'eau à la suite de dépassements réguliers des teneurs en pesticides des captages communaux, il est pertinent de faire aujourd'hui le bilan des actions menées, de les réviser et de réaliser des études complémentaires (actualisation de la connaissance hydrogéologique du fonctionnement du captage des Herps, analyse, analyse multicritères visant à définir la vulnérabilité intrinsèque en identifiant les zones les plus contributives à l'alimentation du captage des Herps et divers prélèvements et analyses).

Les études et analyses du forage « les Herps » sont estimées à **52 000,00 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant : Aide de l'Agence de l'Eau : 70%, Aide du Département : 10%, Fonds propres : 20%.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet précité,
- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau,
- **DE S'ENGAGER** à réaliser l'opération selon les principes de la Charte régionale pour la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

DEB 33-2024 : Révision tarif coupe affouagère :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il convient de revoir le tarif du lot d'affouage compte tenu de l'augmentation du prix du bois et du prix du bornage des parcelles d'affouagistes.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix du lot à 100,00 € à compter de la prochaine vente.

PARTIE SANS DÉLIBÉRATIONS

Informations diverses :

- **Projet acquisition partie parcelles AC49 et AC52 Monsieur et Madame MATARIN :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame MATARIN viennent d'acheter les parcelles AC49 et AC52. La rue des Aires étant étroite, Monsieur le Maire leur a demandé s'il serait vendeur d'une partie de leurs parcelles pour pouvoir agrandir la largeur de

la rue est la porter à 6m de largue. Cela faciliterait également le projet de Monsieur et Madame MATARIN de créer une ouverture depuis la rue des Aires.

- **Création nouvelle station d'épuration :**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancement du chantier et de la mise en place des granulats dans les bassins. La station devrait être mise en service d'ici mi-octobre pour la mise en eau. L'entreprise CARMINATI FRERES a fini ses travaux d'installation du réseau de refoulement.

- **Mur de Monsieur et Madame LABARRE :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le mur a été commencé. Il sera enduit fin de semaine voire début de semaine prochaine. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur ANSOUX de nous proposer un devis pour le portail.

- **Le château d'eau :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le débit de fuite du château d'eau s'est estompé. L'entreprise Canonge & Biallez a installé la pompe immergée, ses agents doivent revenir pour mieux paramétrer les réglages et pour mettre en place la deuxième pompe.

- **Fuites d'eau :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la sectorisation pour la recherche de fuites n'a pu être effectuée car beaucoup de vannes ont été bouchées suite aux travaux sur la RD6086.

- **Travaux école :**

Monsieur Rémy GUASCH-MARI informe le conseil que les travaux de désamiantage et de réfection du toit et du préau de l'école sont terminés. La salle de classe de Mélanie a été repeinte.

La séance est levée à 20h38.

Fait à Pouzilhac, le 10 septembre 2024

Le Maire
Thierry ASTIER

Le secrétaire de séance
Nathalie CAMPINS

